

**Procès verbal d'assemblée générale constitutive
de l'Association
« GELATINE – SAVEURS CULTURELLES ET CULINAIRES »**

L'an deux mil quatorze

Et le dix septembre à vingt heures

Les personnes suivantes se sont réunies en assemblée générale constitutive pour décider la création d'une association. Sont ainsi présents :

- Fabienne CORTYL MARCOU - 2 place de l'Ormeau – 31380 ROQUESERIERE – Cadre de la fonction publique territoriale
- Catherine CASTET - 1278 route de Gémil 31380 ROQUESERIERE – Sans profession
- Sandrine TESTE – 21 route de la Gare 31380 ROQUESERIERE – Secrétaire générale du CDC TOULOUSE
- Sandrine SEMPE BERTRAND - 11 chemin des Oundeilles 31380 ROQUESERIERE – Assistante de direction
- Michèle HARANG – 42 avenue de Castelnau 31380 MONTASTRUC LA CONSEILLERE – Psychologue clinicienne de la fonction publique hospitalière

Fabienne CORTYL est désignée par les membres de l'assemblée pour en assurer la présidence.

Un secrétaire de séance est également nommé en la personne de Catherine CASTET.

Les points suivants sont inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- présentation du projet d'association ;
- présentation, discussion et adoption des statuts ;
- élection des dirigeants de l'association ;
- pouvoirs pour accomplir les formalités de déclaration de l'association.

Le président de séance met aux voix les résolutions de l'ordre du jour.

Première délibération

Les membres de l'assemblée décident à l'unanimité la création de l'association dénommée : « GELATINE – SAVEURS CULTURELLES ET CULINAIRES »

Dont le siège est à : 1278 route de Gémil - 31380 ROQUESERIERE.

Et dont l'objet est le suivant : « favoriser la convivialité autour de rencontres et d'évènements culturels et/ou culinaires, qui peuvent avoir lieu dans des lieux publics ou privés ».

Deuxième délibération

Après avoir entendu la lecture du projet de statuts, les membres de l'assemblée décident à l'unanimité d'adopter la rédaction des statuts. Un exemplaire dudit document est joint en annexe au présent procès verbal.

Troisième délibération

Le président de séance rappelle que conformément aux statuts qui viennent d'être approuvés le conseil d'administration est composé de 5 membres au moins désignés par l'assemblée générale. Il sollicite et recueille les candidatures en vue de composer ce conseil d'administration.

Les membres de l'assemblée désignant en qualité d'administrateurs de l'association pour une année les personnes suivantes :

Président : Fabienne CORTYL MARCOU

Vice-président : Catherine CASTET

Trésorier : Michèle HARANG

Secrétaire : Sandrine SEMPE BERTRAND

Secrétaire Adjointe : Sandrine TESTE

Lesdits membres composent le bureau de l'association.

Les administrateurs déclarent tous n'être frappés d'aucune mesure d'interdiction ou d'une quelconque incompatibilité qui viendrait les empêcher d'exercer les fonctions d'administrateurs.

Quatrième délibération

Les membres de l'assemblée donnent tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire du présent procès verbal (avec les statuts en annexe) pour accomplir les formalités de création de l'association.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-et-une heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Roquesérière, le 11 septembre 2014

Fabienne CORTYL MARCOU

Catherine CASTET